



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8856^e séance

Mardi 14 septembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gallagher.	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie.	M ^{me} Evstigneeva
	France.	M ^{me} Broadhurst Estival
	Inde.	M. Tirumurti
	Kenya	M. Ndung'u
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger.	M. Aougi
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à M. Jürgenson.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, couvrant la période du 14 juin à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu le rapport d'activité du Groupe d'experts sur le Soudan. Il a également tenu ses premières consultations en présentiel depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Durant cette réunion, le Groupe d'experts a présenté son rapport d'activité au Comité. Le 19 août, le Comité a publié un communiqué de presse (SC/14610) sur ces consultations. Le Groupe nous a donné des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, la dynamique régionale, la situation des groupes armés dans la région, la violence intercommunautaire et les violations des droits humains et du droit international humanitaire. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants, issus de l'exposé du Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts a indiqué qu'aussi bien le Gouvernement soudanais que les mouvements signataires de l'Accord de paix de Djouba avaient continué de promouvoir la paix au Soudan, y compris au Darfour. Toutefois, à l'exception des modalités de partage du pouvoir, la mise en œuvre de l'Accord de paix a connu des retards. Le Groupe d'experts a noté que le contexte régional restait globalement favorable au processus de paix au Darfour.

Quant aux groupes armés au Darfour, le Groupe a informé le Comité que l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid était toujours présente dans la région du Jebel Marra. Dans le même temps, des combats sporadiques ont eu lieu dans la partie septentrionale du Jebel Marra, entre les forces de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et les forces gouvernementales. Grâce aux revenus miniers, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid développe ses capacités en termes de recrutement, d'entraînement et d'armes. Le Groupe d'experts a indiqué que les mouvements signataires de l'Accord de paix de Djouba étaient revenus au Darfour, où certains recrutent, tout en conservant un certain nombre d'hommes et d'armes en Libye. Les mouvements armés non signataires qui sont en Libye ont également poursuivi leur recrutement et leur expansion, même si plusieurs d'entre eux ont dit souhaiter rejoindre le processus de paix et rentrer au Soudan.

Le Groupe a noté que, en raison des retards de mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, en particulier s'agissant des dispositions relatives à la sécurité, l'insécurité persiste dans de nombreuses régions du Darfour. Bien que le Gouvernement se soit engagé à améliorer la sécurité, le Groupe d'experts a signalé que des violences intercommunautaires, des attaques contre des civils menées par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid et des violations des droits humains, notamment des violences sexuelles en période de conflit, ont été recensées. Il reste impératif de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la protection des civils des communautés du Darfour, et ce, au plus vite. Selon le Groupe d'experts, il faut faire davantage pour remédier aux facteurs sous-jacents du conflit au Darfour, qui a parfois été exacerbé par la concurrence autour des rares ressources locales.

S'agissant de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, le Groupe d'experts a indiqué que leur application restait laborieuse, et qu'un nouveau cas de violation de l'interdiction de voyager s'était produit avec le déplacement de Musa Hilal au Tchad, en avril.

Enfin, je tiens à rappeler que les mesures ciblées et l'embargo sur les armes imposés au Darfour n'ont qu'un seul objectif : aider le Soudan à instaurer la paix. Les sanctions ciblées visent à contrecarrer ou prévenir toute action susceptible de faire échouer la paix. L'embargo sur les armes actuellement en vigueur au Darfour a en définitive pour but d'empêcher la prolifération des armes de continuer. Le Comité est favorable au futur réexamen des mesures de sanction afin d'aider au mieux le Soudan

à réaliser la paix. Le Comité 1591 réaffirme sa volonté inébranlable de travailler avec le Soudan et toutes les parties prenantes pour faire de la paix une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jürgenson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Alhassein (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux du Conseil avec sagesse et compétence. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Inde, pays ami, d'avoir guidé les travaux du Conseil avec succès le mois dernier. Nous savons gré au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) de son exposé trimestriel sur les travaux du Comité.

Depuis quelques années, le Soudan n'a de cesse de répéter sa position inébranlable concernant les sanctions imposées au Soudan en vertu de la résolution 1591 (2005) et des résolutions ultérieures, à savoir que nous considérons que ces sanctions ne sont plus adaptées à la situation sur le terrain au Darfour aujourd'hui, qui est différente de celle qui prévalait en 2005, année où elles ont été adoptées.

Le Président du Comité des sanctions continue de prononcer des déclarations lénifiantes, à savoir que l'objectif des sanctions n'est pas de pénaliser le Soudan, mais de promouvoir la paix et la stabilité. La sécurité, la paix et la stabilité font partie des toutes premières priorités du Gouvernement soudanais de transition et, compte tenu des efforts du Gouvernement à cet égard et du retour à la normale au Darfour, il revient donc au Conseil de sécurité de réagir positivement à l'évolution de la situation sur le terrain au Darfour et de reconsidérer ces mesures.

Nous tenons à réaffirmer que les conditions de sécurité au Darfour continuent de s'améliorer de jour en jour. Le cessez-le-feu en vigueur dans toutes les régions du Darfour n'a fait l'objet d'aucune violation depuis qu'il a été proclamé. En outre, l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan est actuellement appliqué. Le Gouvernement met en œuvre sur le terrain les dispositions de l'Accord, en coopération avec ses partenaires de paix. Les forces affiliées au processus de paix sont arrivées à Khartoum et au Darfour pour appliquer les dispositions en matière de sécurité et former la Force conjointe de

protection des civils. En outre, la semaine dernière, un atelier mixte a été organisé par le Gouvernement soudanais et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, dans le cadre de l'opérationnalisation du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et de ses organes subsidiaires, aux fins de l'application des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives à la sécurité.

Je profite de cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement soudanais reste déterminé à continuer d'améliorer les conditions de sécurité au Darfour en appliquant l'Accord de paix de Djouba ; en poursuivant la collecte des armes sans permis ; en promouvant la justice et l'établissement des responsabilités ; en remédiant aux questions relatives aux déplacés et aux réfugiés ; en mettant en œuvre un plan national de protection des civils ; en encourageant l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid à rejoindre le processus de paix ; et en prenant des mesures pour aller au-devant des violences intercommunautaires.

Nous tenons également à souligner que le Gouvernement assume sa responsabilité de protéger les civils au Darfour. Les autorités soudanaises ne s'épargnent aucun effort pour protéger et promouvoir les droits des enfants en général, et de ceux qui sont touchés par un conflit en particulier, car ils constituent l'un des groupes les plus vulnérables en temps de conflit armé. En mars 2016, nous avons signé un plan d'action sur la protection des enfants contre les violations commises dans les zones de conflit armé. Cela a été suivi par la signature, en août 2018, d'une feuille de route simplifiée pour la protection des enfants contre les violations dans les zones de conflit armé. En outre, nous avons, au sein des forces soudanaises régulières, créé des unités chargées de la protection des femmes et des enfants. Toutes ces unités continuent de surveiller les signalements de violations visant les femmes et les enfants et d'y remédier immédiatement.

La fin des mesures imposées en vertu de la résolution 1591 (2005) et d'autres résolutions pertinentes permettra au Gouvernement soudanais de reconstituer les capacités des services de sécurité et du maintien de l'ordre, afin de maintenir la paix au Darfour et au-delà, le long de nos vastes frontières où les groupes criminels organisés se livrent à la contrebande d'armes et de migrants, entre autres activités criminelles transfrontalières. Lever ces mesures permettra au Soudan de devenir un pays vivant dans la paix, tant au niveau intérieur qu'à l'échelon régional.

Pour terminer, nous soulignons que nous sommes prêts à avoir des échanges constructifs avec les membres du Conseil afin de convenir de critères susceptibles de permettre au Conseil de sécurité de réexaminer les sanctions, à la condition que ces critères soient objectifs, mesurables et applicables. Nous suivons avec une grande préoccupation les négociations en cours au Conseil concernant le projet de déclaration présidentielle sur ce sujet. Certains membres du Conseil tentent d'imposer des critères déraisonnables, qu'il sera impossible d'appliquer. Certains cherchent de toute évidence à élargir à l'ensemble du territoire soudanais, au lieu du seul Darfour, la portée des mesures imposées par la résolution 1591 (2005).

Nous tenons à être très clairs : le Soudan n'envisagera aucun critère qui n'aurait pas reçu notre aval. Nous avons répété à maintes reprises que nous étions prêts à engager des consultations avec le Secrétariat et les membres du Conseil pour convenir de critères mesurables et applicables. Nous avons facilité

le déplacement de représentants du Secrétariat au Soudan, où ils ont rencontré les autorités compétentes du pays, parce que nous sommes mobilisés et animés de bonnes intentions.

Toutefois, nous savons qu'il est déjà arrivé que le Conseil de sécurité lève des sanctions imposées à certains États, et ce, sans critères ni conditions préalables. Tandis que le Soudan s'emploie à mettre en œuvre une transformation globale, non seulement au Darfour mais sur l'ensemble du territoire, il cherche à concrétiser le mot d'ordre de sa glorieuse révolution, « Liberté, paix et justice ». Nous comptons donc être traités avec équité et objectivité par certains membres du Conseil. Le Darfour est actuellement en train de réaliser sa transition du maintien à la consolidation de la paix. Il attend donc avec impatience que les sanctions soient immédiatement réexaminées et levées, pour refléter la situation sur le terrain et les faits nouveaux positifs dans la région.

La séance est levée à 10 h 20.